

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 OCTOBRE 2011

Membres en exercice : 17	L'an deux mille onze, le quatre octobre , à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-France THERON, Maire. Date de la convocation : 29 septembre 2011 .
Membres présents : 10 11 (à partir de 21H50)	Présents : Marie-France THERON (Maire – arrivée à 21H50), Jean-Claude PEREZ, Corine BLANCHARD, Claudie MARQUETON, Noël COURTIN (Adjoints), Didier CAZIMAJOU, Michel COUSSEAU, Thierry RENAUD, Ghislaine GIFFARD, Pascal MORTIER, Jean-Claude VACHER (Conseillers Municipaux).
Suffrages exprimés : 11 13 à partir de 21H50)	Absents avec délégation : Fanny JACQUE (pouvoir à Marie-France THERON à partir de 21H50), Christiane CAZIMAJOU (pouvoir à Corine BLANCHARD). Absent excusé : <i>Néant</i> Absents : Dominique HAVERLAN, Patrick DESVAUX, Stéphanie BAYLE, Stéphane ENGEL. Secrétaire de séance : Ghislaine GIFFARD.

PREAMBULE

Le quorum étant atteint, M. Jean-Claude PEREZ, 1^{er} Adjoint, demande à l'assemblée d'excuser Mme THERON, Maire, qui, retenue par d'autres obligations, aura un peu de retard et lui a demandé de présider la séance jusqu'à son arrivée.

M. PEREZ, 1^{er} Adjoint, donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 26 juillet 2011 ; aucune remarque n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

M. PEREZ, 1^{er} Adjoint, donne la parole à M. Jean BLANCHARD, Président de l'Association Thalie (gestionnaire de l'Espace Culturel la Forge).

M. BLANCHARD remercie le Conseil municipal pour l'aide et le soutien apportés aux activités de La Forge.

M. BLANCHARD précise que la subvention versée à l'Association THALIE permet la gestion de prestations (buvette, repas spectacles, catering, personnel ponctuel).

La saison 2010/2011 a enregistré une légère baisse de fréquentation avec une moyenne de 122 spectateurs par spectacle. Il convient toutefois de relativiser car les séances de CAP MONDE, se déroulant l'après-midi, concerne un public plus ciblé et fausse la moyenne. Sans CAP MONDE, la moyenne est de 164 spectateurs par spectacle. Par contre, les représentations théâtrales des Salinières ont accueilli une moyenne de 252 spectateurs. Le public semble avoir fait son choix, en temps de crise Mais cependant, la totalité de la programmation est de grand qualité et variée et réunit d'autres publics tout aussi enthousiastes.

Le bilan financier de la saison doit cumuler les opérations réalisées directement par le budget de l'Espace Culturel la Forge et celles du budget de l'Association Thalie car complémentaires. Ainsi, la location de salles (dont les réservations s'étalent jusqu'en 2013 !) rapportera 28.970,00 € en 2011. La vente des repas spectacle couvre les frais de catering (repas servis aux artistes).

M. BLANCHARD précise qu'une école de théâtre a vu le jour. 11 personnes l'ont fréquenté lors de la saison terminée (cotisation 35,00 € par mois). Thale supporte le coût du salaire du professeur de théâtre, détaché par l'école la « THEATRERIE » du Théâtre en Miettes (Bègles).

M. BLANCHARD demande à l'assemblée s'il y a des questions. M. PEREZ, 1^{er} Adjoint, remercie M. BLANCHARD pour ses explications et le félicite sur le fait que le taux de fréquentation théâtrale soit en augmentation. Concernant les locations de salles, quasiment complètes jusqu'en 2013, M. PEREZ précise qu'on ne peut que se féliciter d'une gestion aussi sérieuse. Plus aucune remarque n'étant formulée, M. BLANCHARD termine son exposé en présentant le programme de la saison 2011/2012.

TARIFS DES SPECTACLES DE L'ESPACE CULTUREL LA FORGE

Suite aux explications apportées par M. Jean BLANCHARD, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs suivants, applicables à partir du 05 octobre 2011 :

Catégorie	Tarif plein TTC	Tarif réduit TTC
A	25,00 €	22,00 €
B	20,00 €	17,00 €
C	18,00 €	15,00 €
D	17,00 €	14,00 €
E	15,00 €	12,00 €
F	14,00 €	11,00 €
G	12,00 €	9,00 €
H	8,00 €	6,00 €
I	7,00 €	5,00 €
Tarif unique 1	18,00 €	
Tarif unique 2	17,00 €	
Tarif unique 3	15,00 €	
Pass 2 spectacles Licoeur	12,00 €	8,00 €
Pré achat 1	15,00 €	
Pré achat 2	12,00 €	
Pré achat 3	9,00 €	

CONTRAT DE VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité les propositions de la Société DEKRA Inspection pour les vérifications périodiques réglementaires des installations électriques, des installations de gaz, des équipements de désenfumage et de secours ainsi que le contrôle du pont roulant et d'un appareil à pression. Le coût total HT du contrat est de 1.837,50 € pour les prestations à vérifications annuelles et de 70,00 € pour les vérifications supérieures à un an. Le Maire est autorisé à signer le contrat dont la durée est fixée à 36 mois.

CONTRAT DE VERIFICATIONS DU PARATONNERRE

M. Jean-Claude VACHER, Conseiller municipal, explique l'importance de ce contrôle ; le paratonnerre, fixé sur le clocher de l'église, assure la protection contre la foudre d'une zone alentour et son bon fonctionnement doit être vérifié régulièrement. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les propositions de la Société BCM pour la vérification de l'installation de protection contre la foudre. Le coût HT du contrat est de 190,00 €. Le Maire est autorisé à signer le contrat dont la durée est fixée à 12 mois renouvelables dans la limite de 36 mois.

CONTRAT DE MAINTENANCE DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Suite aux informations apportées par M. Noël COURTIN, Adjoint au Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité, les propositions de la Société TECHNOVIDANGE pour la maintenance du réseau d'eaux pluviales. Il reste entendu que l'entretien des puisards est à la charge de la CDC de PODENSAC, ce que confirme M. Didier CAZIMAJOU, Conseiller municipal et Vice-président de la CDC. Le coût HT du contrat est de 2.423,00 € HT sur la base de 24 heures par an. Le Maire est autorisé à signer le contrat dont la durée est fixée à 12 mois.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de renouveler la ligne de trésorerie ouverte en octobre 2010 et arrivée à échéance en octobre 2011 selon les nouvelles conditions suivantes proposées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, soit :

- Montant de ligne de trésorerie : 300.000,00 €
- Durée : 1 an
- Taux fixe : 3,50 %
- Mise à disposition des fonds : à réception d'un fax – fonds versés à la Trésorerie de PODENSAC
- Remboursement des tirages : par mandatement total ou partiel
- Paiement des intérêts : post comptés à échéance du tirage ou à chaque remboursement ponctuel
- Frais de mise en place : 100,00 €

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette ligne de trésorerie.

DECISION MODIFICATIVE

Sur les conseils de Madame le Trésorier de PODENSAC, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, modifie, à l'unanimité, le budget de la commune comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
023	Virement à l'investissement	29.000,00 €	6419	Remboursement sur du personnel	14.000,00 €
			7411	Dotation forfaitaire	2.000,00 €
			74121	D.G.F.	5.000,00 €
			74127	Dotation de péréquation	7.000,00 €
			74832	Attribution du F.D.T.P.	1.000,00 €
	TOTAL	29.000,00 €		TOTAL	29.000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
041-1318	Autres subventions	5.000,00 €	021	Virement du fonctionnement	29.000,00 €
041-1332	Amendes de police	24.000,00 €			
	TOTAL	29.000,00 €		TOTAL	29.000,00 €

Arrivée de Mme Marie-France THERON à 21H50. Mme THERON précise qu'elle a un pouvoir de Mme Fanny JACQUE, Conseillère municipale.

PASSAGE EN TAUX FIXE DU PRET N°MIN236075EUR CONTRACTE AUPRES DE DEXIA

Cette délibération n'étant pas prévue à l'ordre du jour, Mme Marie-France THERON, Maire, demande au Conseil municipal s'il veut en délibérer. Accord à l'unanimité.

Compte tenu des fluctuations financières actuelles et de l'augmentation régulière du taux variable, Mme le Maire propose au Conseil municipal d'opter pour un taux fixe pour l'emprunt à taux variable de 600.000,00 € contracté, par délibération du 29 novembre 2005, auprès de DEXIA – Crédit Local. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de DEXIA – Crédit Local pour un passage de l'emprunt n°MIN236075EUR au taux fixe de 3,36% l'an et prend acte que la 1^{ère} échéance à taux fixe sera le 01 février 2012. Le Maire est autorisé à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PRADO

A l'unanimité, le Conseil municipal accorde une subvention de 17,50 € à l'Association du PRADO qui œuvre dans le domaine de la prévention de la délinquance.

ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE CONSEIL ET D'AIDE A LA CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES A MME ANNIE DEMANGE, RECEVEUR

Suite aux informations apportées par Mme le Maire, le Conseil municipal décide d'attribuer à Mme Annie DEMANGE, Receveur de PODENSAC, pour sa période de gestion, l'indemnité de conseil au taux plein ainsi que l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires.

INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'elle est invitée à participer à une réunion d'information sur ce sujet et propose au Conseil municipal de retirer cette délibération de l'ordre du jour, dans l'attente de plus amples informations. Accord à l'unanimité.

CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG
AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION

Cette délibération n'étant pas prévue à l'ordre du jour, Mme le Maire demande au Conseil municipal s'il veut en délibérer. Accord à l'unanimité.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement de la Place de la Mairie qui sera réalisé dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg et propose de solliciter l'aide financière du Département au titre des amendes de police. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le projet d'aménagement de la place de la Mairie, tel que présenté par le Maire, et adopte les plans de financements suivants :

a) C.A.B. – action 9 - sols pavés :

DEPENSES		RECETTES	
Montant des travaux HT	113.930,00 €	<u>Subventions sollicitées :</u>	
Maîtrise d'œuvre	7.291,52 €	Conseil Général	21.350,00 €
Total HT	121.221,52 €	Autofinancement Commune	99.871,52 €
TVA	23.759,42 €	TVA	23.759,42 €
TOTAL TTC	144.980,94 €	TOTAL TTC	144.980,94 €

b) C.A.B. – action 9 – plateau traversant :

DEPENSES		RECETTES	
Montant des travaux HT	23.892,00 €	<u>Subventions sollicitées :</u>	
Maîtrise d'œuvre	1.529,09 €	Conseil Général	8.000,00 €
Total HT	25.421,09 €	Autofinancement Commune	17.421,09 €
TVA	4.982,53 €	TVA	4.982,53 €
TOTAL TTC	30.403,62 €	TOTAL TTC	30.403,62 €

PRESIDENCE DE LA COMMISSION « CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT »

Madame le Maire indique que M. Pascal MORTIER a démissionné de ses fonctions de Président de la Commission « Cadre de vie – environnement » compte tenu des obligations de sa vie professionnelle et propose de pourvoir à son remplacement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Didier CAZIMAJOU, Conseiller municipal, pour présider la Commission « Cadre de Vie – Environnement »

QUESTIONS DIVERSES

- Mme THERON, Maire, fait part des remerciements qu'elle a reçu suite aux marques de sympathie de la commune lors du décès de M. Jean-Guy GABRIEL et de M. Michel LACHAIZE.

- Mme THERON, Maire, indique qu'elle a reçu l'arrêté d'attribution de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'extension de l'école maternelle. L'aide attribuée est de 61.795,64 € pour un montant de travaux de 176.558,96 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h40.